

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels\**

TROISIEME COMMISSION  
16e séance  
tenue le  
vendredi 21 octobre 1988  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. ABULHASAN (Koweït)

puis : M. GALAL (Egypte)

SOMMAIRE

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITÉ DES ÉTATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ÉTATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE À CONDUIRE À LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MÉDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPÉRATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMI LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES (suite)

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA DEUXIÈME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSEQUENCES NEFASTES POUR LA JOUSSANCE DES DROITS DE L'HOMME DE L'ASSISTANCE POLITIQUE, MILITAIRE, ÉCONOMIQUE ET AUTRE ACCORDEE AU RÉGIME RACISTE ET COLONIALISTE D'AFRIQUE DU SUD (suite)

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE (suite)

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.3/43/SR.16  
22 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

SOMMAIRE (suite)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (suite)

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite) (A/43/583)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite) (A/43/601)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (suite) (A/43/3, A/43/634)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite) (A/43/3, A/43/354 et Corr.1, A/43/370, A/43/572)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/570)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMI LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES (suite)

1. Mme BONDAREVA (République socialiste soviétique de Biélorussie) indique que son pays a participé activement à la formulation et à l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement et du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et qu'il ne manque pas de respecter les principes et recommandations énoncés dans ces documents. L'expérience que la RSS de Biélorussie a acquise en s'efforçant d'améliorer le niveau de vie des personnes âgées ou handicapées est la preuve que ces problèmes doivent être examinés à l'échelon national, surtout dans le contexte des plans de développement économique et social de l'Etat.

2. La perestroïka privilégie le développement du secteur social dans le but de satisfaire de plus en plus les besoins de la population et d'appliquer les principes de la justice sociale. Les ressources budgétaires nationales affectées à la consommation ont permis d'améliorer la situation matérielle des personnes âgées et des handicapés. La participation des organisations non gouvernementales et des collectifs de travailleurs permet à l'Etat d'accroître ces fonds et les répartir équitablement. Presque chaque année, le Gouvernement s'efforce d'améliorer le système de protection sociale, en relevant les montants des pensions et indemnités et en accordant des prestations supplémentaires aux handicapés et aux anciens combattants. Les travailleurs ne sont pas priés de cotiser. Entre 1981 et 1985, l'ensemble des dépenses de protection sociale a été multiplié par 1,3. Une

(Mme Bondareva, RSS de Biélorussie)

nouvelle loi sur les retraites est en cours d'élaboration; il s'agit essentiellement d'améliorer la situation des retraités et de mettre en place un régime de retraites qui corresponde bien à la contribution des travailleurs à la production sociale. Un grand programme est en cours d'application pour améliorer les conditions de travail, réduire l'incidence de l'invalidité et développer des mesures de traitement et de réadaptation.

3. Plusieurs organismes officiels, organisations non gouvernementales et syndicats ont coopéré à l'étude des problèmes des personnes âgées et des handicapés dans la République, et ont permis d'assurer à ces personnes des emplois socialement utiles, d'améliorer leurs conditions de vie, ainsi que les services médicaux, communautaires et commerciaux à leur disposition.

4. L'approche des problèmes des personnes âgées et des handicapés varie en fonction des conditions socio-économiques de chaque pays. Un échange d'informations sur l'expérience acquise dans divers pays rendrait plus efficace la coopération internationale dans ce domaine et devrait être une des principales tâches de l'Organisation des Nations Unies, du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et les autres organes internationaux s'occupant de questions sociales.

5. La RSS de Biélorussie approuve les conclusions et les recommandations de la Réunion mondiale d'experts chargée d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées ainsi que l'accent mis par le rapport du Secrétaire général (A/43/634) sur la nécessité d'assurer l'efficacité maximale des activités des organes sociaux en assurant la synthèse et la diffusion des résultats des expériences nationales et en améliorant les activités d'information sur le terrain. La RSS de Biélorussie souscrit aussi à la proposition en faveur de l'élaboration d'une convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des handicapés, qui contribuerait à intensifier les activités dans le cadre de la Décennie et permettrait une mise en oeuvre plus complète des objectifs du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

6. M. VAGLIANI (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - Unesco) indique que les problèmes des jeunes occupent une place prioritaire dans l'élaboration du troisième Plan à moyen terme (1990-1995) de l'Unesco. En outre, le programme de l'Organisation fait l'objet d'innovations immédiates destinées à intensifier son rôle de bureau central de l'information et de la recherche sur la jeunesse et à améliorer les activités d'échange de jeunes.

7. A l'Unesco, les problèmes comme ceux de la jeunesse ne peuvent être traités que par une approche rigoureusement interdisciplinaire mettant de nombreuses compétences à la disposition des Etats Membres et des professions intéressées pour résoudre efficacement les problèmes. Il faut éliminer les cloisonnements entre les disciplines et les secteurs pour axer les ressources limitées sur des activités prioritaires. Il faut mettre en commun les compétences et l'expérience acquises dans le cadre des institutions spécialisées et des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour assurer une coopération efficace. L'Unesco participe à la

(M. Vagliani)

coopération interinstitutions, dans le cadre d'activités opérationnelles sur le terrain et de services d'échange d'informations et de résultats de la recherche sur la jeunesse. Sa position procède d'une politique d'ouverture, de coopération et de non-concurrence. Comme l'a montré l'Année internationale de la jeunesse, les problèmes des jeunes et les jeunes eux-mêmes nécessitent une approche complexe que seul un travail d'équipe dans le système de l'Organisation des Nations Unies peut assurer.

8. L'Unesco s'emploie aussi à collaborer plus étroitement avec les organisations non gouvernementales internationales de jeunes et d'autres partenaires professionnels, non seulement pour la formulation de programmes, mais aussi pour leur mise en oeuvre et l'exécution d'opérations sur le terrain. Elle espère trouver, avec l'aide des Etats Membres, des universitaires et des milieux professionnels des partenaires dans le monde entier qui pourront l'aider à mieux comprendre les jeunes dans divers contextes régionaux et locaux et à répercuter ses activités au niveau local. C'est en tenant compte, dans sa perspective mondiale, des préoccupations locales, que l'Unesco incitera les jeunes à faire preuve d'inventivité et de créativité pour résoudre une grande partie de leurs problèmes.

9. Les activités de l'Unesco concernant la jeunesse visent à épanouir la dignité de chacun, tout en ranimant et renforçant l'esprit de solidarité entre les jeunes et entre les générations. Le programme de l'Unesco en faveur des jeunes au titre du prochain plan à moyen terme sera intersectoriel, c'est-à-dire qu'il comportera des activités concernant la jeunesse dans chaque secteur de l'Organisation, l'accent étant mis avant tout sur la qualité des compétences et le degré de professionnalisme des services offerts aux Etats membres dans le domaine de la jeunesse. L'un des trois "projets mobilisateurs" au titre du prochain plan à moyen terme est un projet sur la jeunesse et la culture de l'avenir. Il s'agira d'une activité de durée déterminée à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation visant à intensifier la recherche, les échanges culturels et les services de développement chez les jeunes; elle tendra à faire mieux connaître et comprendre aux jeunes les autres cultures et peuples par des échanges appropriés, qui ont trop souvent été le privilège des pays les plus industrialisés. Les jeunes des pays en développement ont besoin de mieux connaître d'autres pays en développement et le monde développé, et il faut aussi trouver des moyens novateurs d'éliminer les risques de méfiance et de malentendu entre les jeunes de l'Est et de l'Ouest.

10. L'Unesco commence aussi à étudier comment adapter le système d'éducation formel à la nécessité pour les jeunes de trouver un travail productif lorsqu'ils quittent l'école ou l'université, problème qui se pose tant dans les pays en développement que dans les sociétés développées. Considérés dans la perspective du développement durable, il se pourrait bien que le travail lui-même et les modes d'utilisation des ressources exigent des attitudes entièrement nouvelles à l'égard de l'interaction des êtres humains et de la nature, si l'on veut que la race humaine survive le siècle prochain. Il faut susciter une nouvelle conscience sociale et écologique qui permettra aux décideurs et au public de tenir compte des enseignements de la recherche scientifique.

(M. Vagliani)

11. Les difficultés qu'ont les jeunes à se faire entendre des gouvernements et autres organes institutionnels se traduisent quelquefois par un sentiment de frustration et de colère. L'Unesco est prête à répondre pleinement aux besoins des Etats Membres par une approche interdisciplinaire, intersectorielle et interinstitutions. Les jeunes représentent une si forte proportion de l'ensemble de la population de la planète qu'on ne peut plus se permettre de méconnaître l'incidence qu'ils ne manqueront pas d'avoir sur l'avenir de la civilisation mondiale. Il faut faire appel à toutes les compétences dont dispose le système pour aider les Etats Membres à mettre en place des politiques et des services pour les jeunes. Avec le développement de l'esprit de coopération interinstitutions, le caractère complexe des problèmes des jeunes suscitera de plus en plus systématiquement une réponse pluri-institutionnelle aux besoins des Etats Membres.

12. M. NOWORYTA (Pologne) dit qu'en tant qu'auteur de la proposition en faveur de la proclamation d'une année internationale de la famille son pays est satisfait de l'appui considérable qu'a recueilli cette proposition. Ceux qui en ont critiqué l'idée n'ont pas proposé d'autre initiative qui ait une aussi grande portée morale ou qui traduise aussi clairement l'intérêt de la plupart des gouvernements.

13. Personne ne contestera la nécessité de renforcer la famille, qui est la cellule de base et le fondement de la société et le seul moyen possible d'assurer le développement social dans toute sa signification. Les années internationales consacrées aux femmes, aux jeunes, aux handicapés et aux enfants concernaient déjà la famille; il est temps que la communauté internationale considère la famille dans son ensemble. Tout doit être mis en oeuvre pour renforcer la famille et la préparer à faire face aux difficultés et aux tensions de notre époque : le renforcement de la cellule familiale est le moyen le plus efficace de prévenir l'instabilité, le crime, la délinquance juvénile, la toxicomanie, l'alcoolisme et l'insensibilité aux besoins des membres de la famille qui ne sont pas indépendants comme les personnes âgées ou les handicapés. La famille contribue à inculquer une série de valeurs, de normes de comportement et d'informations sur le monde extérieur. Elle doit être aidée par des institutions appropriées dans sa fonction socio-éducative et contribuer à édifier un système de valeurs fondé sur l'idée de la coexistence pacifique des nations et le respect de leurs coutumes et de leur diversité culturelle, religieuse et raciale. En raison de son facteur émotionnel de confiance mutuelle, l'institution de la famille joue un rôle unique dans l'initiation sociale des enfants et des adolescents; elle doit contribuer davantage à faire prendre conscience de l'importance de la communauté et de la responsabilité du monde entier à l'égard du sort de la planète et privilégier la sauvegarde de la paix, la coexistence et l'élimination de la menace nucléaire.

14. Les sociétés ayant développé des formes diverses de vie de famille, chaque région du monde est caractérisée par des conceptions de la famille et des problèmes différents. La proclamation d'une année internationale de la famille nécessitera une large définition de la notion de famille, englobant la famille monoparentale ainsi que des structures autres que la cellule familiale typique; il faudra aussi tenir compte des différences culturelles.

(M. Noworyta, Pologne)

15. La famille ne peut exercer ses fonctions d'éducation et de socialisation que si elle dispose des ressources matérielles nécessaires. Les besoins matériels des familles et les moyens de les satisfaire sont étroitement liés aux facteurs socio-économiques et aux problèmes de l'économie mondiale. La précarité de la situation économique internationale aggrave les disparités entre les conditions de vie. Dans certains pays, le chômage provoque des migrations externes qui perturbent le fonctionnement normal de la famille. Celle-ci se désintègre, les conditions de vie se détériorent, faisant apparaître des phénomènes sociaux négatifs comme les ghettos, la criminalité, l'alcoolisme et la toxicomanie. Il faut avoir recours à des solutions globales pour pallier les effets négatifs des migrations et venir en aide aux familles des migrants.

16. Les structures sociales évoluent à une vitesse sans précédent et se répercutent inévitablement sur la vie de famille. Les conflits conjugaux, le divorce et les naissances en dehors des liens du mariage tendent à accroître le nombre des familles sans père et sont à l'origine de problèmes sociaux graves; la cohabitation non plus n'est pas sans problème. Il faut établir de nouveaux principes et de nouvelles normes pour la famille, compte tenu des nouvelles conditions du monde, et privilégier les activités d'éducation et les politiques sociales. Il est impératif d'entreprendre des études plus exhaustives et suivies pour déterminer les besoins de la famille et les phénomènes qui tendent à la désintégrer. Plusieurs facteurs étant communs à la plupart des familles du monde, un échange de données d'expérience entre différents pays permettrait de contribuer utilement à l'élaboration de projets spécifiquement consacrés à la famille. La proclamation d'une année internationale de la famille renforcerait les efforts dans le même sens.

17. Une telle initiative devrait notamment viser à attirer l'attention du monde sur l'importance de la famille, cellule de base de la société, et à sensibiliser les gouvernements, les décideurs, les administrateurs et les chercheurs au rôle et aux diverses formes de la famille et à la nécessité de lui assurer une assistance. Il faut tenir compte des besoins de la famille dans tous les aspects des politiques, en mettant surtout l'accent sur l'importance de chacun de ses membres, notamment sur la nécessité d'améliorer la condition des femmes. Il faut encourager les gouvernements à améliorer leurs politiques de façon à assurer aux familles un appui plus efficace et des programmes spécifiques; il faut analyser le développement du pays considéré et son économie pour veiller à ce que les besoins fondamentaux et les conditions de survie des familles soient satisfaits.

18. Mme NOSE (Japon) signale qu'il y a quelque 500 millions de personnes handicapées dans le monde; il faut leur assurer une pleine participation et l'égalité des chances. Il est extrêmement important que la Réunion mondiale d'experts tenue à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées ait relancé le Programme d'action mondial en adoptant un rapport contenant diverses propositions d'action. Il faut toutefois revoir ces propositions pour déterminer dans quelle mesure elles sont urgentes et nécessaires pour l'efficacité de la Décennie. Malheureusement, le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, qui aide notablement à exécuter des projets et des activités novateurs, s'épuise

(Mme Nose, Japon)

considérablement. Le Gouvernement japonais, qui y a versé au total entre 1981 et 1982 200 000 dollars des Etats-Unis et en 1988 100 000 dollars, envisage une nouvelle contribution.

19. En 1987, pour donner suite au Plan à long terme de mesures pour les personnes handicapées établi en 1982, le Gouvernement japonais a adopté une nouvelle série de mesures pour la deuxième moitié de la Décennie pour les personnes handicapées, fondée sur les concepts fondamentaux de la réadaptation et de la prévention de l'invalidité et couvrant de nombreux aspects importants. Il est indispensable que chaque gouvernement mette en place un système cohérent pour coopérer aussi bien avec les handicapés eux-mêmes qu'avec les organisations non gouvernementales; le Gouvernement japonais a continué de collaborer avec les organisations non gouvernementales, au niveau tant international que national. Il a versé une contribution financière de 70 000 dollars environ pour le deuxième séminaire de formation d'animateurs de l'Assemblée régionale de l'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu en août 1988 sous l'égide de l'Organisation internationale des handicapés, qui est une ONG. En septembre 1988, Rehabilitation International a tenu à Tokyo, sous les auspices du Gouvernement japonais, son seizième Congrès mondial, qui a réuni 2 800 participants.

20. L'adoption en 1982 du Plan d'action international sur le vieillissement a confirmé l'importance de la participation des personnes âgées aux activités économiques et sociales et fait ressortir que les personnes âgées doivent être intégrées aussi pleinement que possible à l'économie, à la communauté locale et à la famille. Au Japon, pour donner suite au Plan d'action, la Réunion ministérielle pour la protection des personnes âgées a poursuivi ses efforts visant à favoriser l'adoption de mesures globales pour restructurer le système socio-économique général en vue du vieillissement rapide de la société japonaise. L'attention a été surtout portée sur l'élaboration de politiques de protection sociale prévoyant l'équilibre optimal entre l'autonomie et l'assistance communautaire ou publique, ainsi que le contrôle de la rentabilité des systèmes de sécurité sociale. La Conférence internationale sur le vieillissement des populations dans le contexte de l'urbanisation, qui s'est tenue à Sendai (Japon) en septembre 1988 sous les auspices de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies et le patronage du Gouvernement japonais, a étudié les problèmes posés par le vieillissement de la société et l'urbanisation, et adopté une déclaration sur les principes directeurs à adopter pour permettre aux villes de résoudre ce problème. La représentante du Japon espère que le rapport sur la Conférence sera utile à tous les Etats Membres.

21. Une croissance saine de la jeunesse et sa participation active à la société sont indispensables à l'instauration de la paix et à l'épanouissement de l'humanité. Au Japon, le Comité national de coordination s'emploie à la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la jeunesse par la mise en œuvre de divers plans et programmes. Les mesures adoptées par le Gouvernement japonais font une plus grande place à la promotion de la compréhension mutuelle par les échanges internationaux de jeunes. Au titre du plan japonais de volontaires pour la coopération internationale, de nombreux jeunes ont été envoyés dans des pays en développement pour mettre leurs connaissances et compétences techniques à

(Mme Nose, Japon)

la disposition des populations locales. Le grand intérêt de ce plan réside dans son incidence éducative sur les jeunes et le renforcement de la compréhension mutuelle et de l'amitié à l'égard de peuples étrangers.

22. En ce qui concerne la prévention du crime et le traitement des délinquants, le Gouvernement japonais a toujours coopéré avec la communauté internationale. Le Japon a accueilli le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants à Tokyo et il donne suite aux résultats du Congrès de Milan de 1985 dans le cadre de diverses activités de l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, établi à Tokyo. La délégation japonaise est convaincue de la grande utilité des échanges de vues et de données d'expérience entre les Etats Membres. Le Japon participe donc activement aux préparatifs du huitième Congrès, prévu pour 1990. Il réaffirme sa détermination de n'épargner aucun effort pour s'employer à résoudre les problèmes de société et de criminalité, en coopérant pleinement avec l'Organisation des Nations Unies.

23. Mlle FJELLANGER (Norvège) dit que, depuis de nombreuses années, la délégation norvégienne compte deux jeunes, ce qui prouve l'intérêt particulier porté au point 90 de l'ordre du jour par ce pays. La tâche la plus importante de ces représentants consiste à faire partager aux autres jeunes norvégiens ce qu'ils ont appris et ont pensé de l'activité de l'Organisation des Nations Unies et de leur faire connaître, par l'intermédiaire des médias et de leurs organisations respectives, le rôle unique que l'ONU joue sur la scène internationale. Le grand prestige dont jouit l'Organisation en Norvège s'explique en partie par des contacts directs de cet ordre. La deuxième tâche de ces jeunes membres de la délégation norvégienne consiste à exprimer le point de vue de la nouvelle génération sur les questions à l'examen et à encourager une participation plus active des jeunes dans presque tous les domaines de la vie sociale.

24. Les jeunes devraient pouvoir participer de façon constructive aux activités politiques menées à l'échelon international. La tenue de conférences internationales réservées aux jeunes peut être utile, mais elle ne remplacera jamais leur participation directe aux institutions politiques existantes. Il faut donc espérer que davantage de pays de toutes les régions du monde demanderont à des représentants de la jeunesse de faire partie de leur délégation.

25. Pour éliminer le racisme et la discrimination raciale et encourager la solidarité et l'entente entre les peuples, il est important que les jeunes nouent des contacts et participent à la vie internationale. La participation compte parmi les objectifs prioritaires de l'Année internationale de la jeunesse qui a été l'occasion pour les jeunes de faire entendre leur voix sur de nombreux problèmes politiques, notamment en matière d'enseignement, d'emploi, de santé et de logement qui touchent plus directement les jeunes et au règlement desquels ils devraient donc contribuer plus activement. Les jeunes ont la volonté et le courage de transformer leurs rêves et aspirations en réalités, comme ils l'ont prouvé dans le cas d'entreprises comme Band Aid et Live Aid.

(Mlle Fjellanger, Norvège)

26. L'abus et le trafic illicite de drogues font peser une grave menace non seulement sur la jeunesse mais aussi sur la souveraineté et la sécurité des Etats. La formation et l'éducation sont les deux armes les plus efficaces pour combattre l'abus des drogues et il est important qu'au niveau national et international les jeunes prennent part aux efforts nationaux et internationaux déployés pour réduire la demande de stupéfiants. L'information et l'éducation constituent également le meilleur moyen de combattre et de prévenir la propagation du SIDA qui décime une bonne partie de la population âgée de 20 à 40 ans.

27. Les questions interdépendantes de l'environnement et du développement durable, mises à l'honneur par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, viennent en tête des questions politiques d'intérêt mondial à aborder d'urgence à tous les niveaux - national, régional et international et à l'échelle du système des Nations Unies. Dans son rapport intitulé "Notre avenir à tous", la Commission mondiale pour l'environnement et le développement a particulièrement insisté sur la participation des jeunes à la promotion d'un développement durable. Le Secrétaire général a lui aussi, dans son rapport, établi comme suite au document précité, souligné l'importance d'une participation active des jeunes. La majorité de la population du tiers monde est composée de jeunes et il ne saurait y avoir de suivi efficace sans leur participation. L'accent mis par la Commission mondiale sur la nécessité d'adopter une optique large et intégrée pour relever les défis en matière d'environnement et de développement est tout à fait conforme aux valeurs et mode de vie des jeunes.

28. La principale responsabilité de l'Organisation des Nations Unies est de susciter, de coordonner et de faciliter l'exécution de politiques environnementales dans le monde entier. Elle pourrait pour commencer montrer l'exemple en interdisant l'utilisation à sa cafétéria d'emballages et de gobelets faits de matières qui menacent la couche d'ozone. Une réduction de la documentation contribuerait également à la protection des forêts de même que l'emploi de papier recyclé.

29. L'importance de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme ne doit pas non plus être négligée; les jeunes de demain doivent connaître les droits de la personne humaine et les obligations qui incombent aux Etats en vertu des instruments établis en matière de droits de l'homme.

30. Les jeunes handicapés ont des problèmes qui leur sont propres et se trouvent particulièrement désavantagés; beaucoup pourrait être toutefois fait pour les aider à surmonter leur handicap. Lors de l'exécution des activités prévues dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, des efforts particuliers devraient être faits pour encourager la participation des jeunes et l'intégration sociale des jeunes handicapés dès leur plus jeune âge.

31. M. WOTAWA (Autriche) appuie vigoureusement la demande de crédits supplémentaires présentée par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne dans sa déclaration liminaire. L'Office des Nations Unies à Vienne devrait en effet bénéficier d'un appui accru, puisqu'en sa qualité de centre de liaison pour les questions relatives à la jeunesse, il convient notamment qu'il

(M. Wotawa, Autriche)

puisse mieux aider les pouvoirs publics nationaux à améliorer l'emploi des jeunes en leur dispensant conseils, assistance technique et appui opérationnel direct. Les recommandations contenues aux alinéas e) et h) du paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général (A/43/601) devraient être appliquées.

32. Le Secrétaire général a également mentionné l'œuvre accomplie par l'Institut Hope 87, auquel le Gouvernement autrichien a, pour 1989, alloué un budget de 1,5 million de schillings. L'Institut a pour tâche de promouvoir la participation des jeunes à des activités rémunératrices. Des négociations sont en cours entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement autrichien au sujet d'un projet d'accord portant essentiellement sur l'échange d'informations, l'établissement de rapports réguliers sur les travaux de l'Institut et la fourniture d'une assistance technique aux activités et projets de l'Institut.

33. Il est clair, d'après le succès des négociations portant sur l'adoption d'une résolution unique regroupant toutes les questions concernant les jeunes que toutes les délégations sont désireuses de promouvoir l'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

34. La délégation autrichienne a noté avec inquiétude que le Secrétariat n'avait pas appliqué les résolutions demandant le renforcement du Groupe du vieillissement dont le rôle en tant que centre de coordination et point de liaison mondial a au contraire diminué. Malgré d'adoption de nombreuses résolutions, le Groupe du vieillissement a subi des compressions de personnel qui remettent fortement en cause sa viabilité. Il lui est impossible de s'acquitter de son mandat avec les effectifs dont il dispose actuellement. On n'améliorera pas sa situation en la fusionnant avec d'autres services du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, ce qui serait en outre contraire aux voeux fréquemment exprimés par les Etats Membres qui souhaitent qu'il conserve son identité propre. La délégation autrichienne prie par conséquent le Secrétariat d'accorder aux programmes sur le vieillissement la priorité qu'ils sont censés recevoir depuis ces quelques dernières années. A ce propos, les Etats Membres devraient s'engager à atteindre l'objectif recommandé par le Secrétaire général au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement en matière de contributions d'ici à 1992, à savoir 2 millions de dollars. La délégation autrichienne appuie la recommandation du Secrétaire général concernant l'adoption d'une nouvelle stratégie pour une meilleure application du Plan international d'action sur le vieillissement, grâce à la formulation de politiques nationales sur le vieillissement, à des consultations régionales, à des réunions techniques internationales et à des réunions intergouvernementales de haut niveau.

35. La liste des programmes proposés au cours de la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées est une bonne base de discussion; les mesures demandées constituent le minimum nécessaire pour assurer le bon déroulement du Programme d'action mondial. La possibilité de proclamer une deuxième décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1993-2003) ne doit pas être exclue. Les efforts déployés au niveau national doivent également être renforcés grâce à la création de mécanismes nationaux de coordination qui serviraient de centre de liaison pour les questions concernant les personnes

(M. Wotawa, Autriche)

handicapées. Ces questions devraient être prises en compte non seulement dans les projets spécialisés mais aussi dans la planification et la formulation des programmes nationaux. Il serait tout à fait souhaitable qu'un organe consultatif, tel que celui créé en vue de l'Année internationale des personnes handicapées, surveille le déroulement des activités entrant dans le cadre de la Décennie et se réunisse parallèlement à l'Assemblée générale ou à la Commission du développement social pour ce faire jusqu'à la fin de la Décennie.

36. L'Autriche est favorable à la proclamation d'une année internationale de la famille. Il est important qu'un effort de sensibilisation aux questions familiales soit entrepris en particulier aux niveaux national, régional et interrégional. Les principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche adoptés à la Consultation interrégionale de Vienne en 1987 constituerait un bon point de départ.

37. Le caractère spécialisé et technique du programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale et l'importance que les Etats Membres attachent à cette question devraient être dûment pris en considération dans les mesures que prendra le Secrétaire général. L'Autriche n'a ménagé aucun effort pour appliquer le Plan d'action de Milan. Elle est optimiste quant aux résultats du huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants qui doit bientôt s'ouvrir et espère que le Secrétariat disposera des ressources nécessaires pour assurer le succès de cette manifestation.

38. En conclusion, le représentant de l'Autriche réaffirme qu'il est important de doter l'Office des Nations Unies à Vienne des moyens nécessaires à l'exécution de son mandat. Les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires revêtent un caractère prioritaire; son personnel est déjà trop mis à contribution et l'application de ces programmes sera compromise si l'on ne lui alloue pas des ressources complémentaires.

39. Mme OUSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) se félicite de l'inscription à l'ordre du jour du point 1<sup>er</sup>7, étant donné l'importance fondamentale de la famille non seulement en tant qu'élément de base de la société et protectrice des valeurs humaines mais aussi en tant qu'agent de plus en plus important sur la scène internationale. C'est dans la famille qu'on apprend à comprendre et respecter les besoins des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des handicapés, et l'examen du rôle de la famille dans le processus de développement contribuerait à promouvoir une approche intégrée de tous les problèmes interdépendants relevant du développement social, car ce faisant l'on reconnaîtrait que la famille est le révélateur des problèmes fondamentaux d'ordre économique, social et démographique de la société.

40. La coopération internationale en matière de protection de la famille doit viser avant tout à aider la cellule familiale à survivre en une ère d'évolution sociale, en particulier dans les pays où la faim, le chômage et les migrations ont des conséquences sociales tragiques sur elle, allant même parfois jusqu'à sa destruction. L'importance de la famille dans la société et la nécessité de la

(Mme Ousenko, RSS d'Ukraine)

protéger par tous les moyens ont été reconnues dans plusieurs instruments internationaux et les organes des Nations Unies chargés des questions sociales pourraient contribuer à accroître le rôle que la famille est susceptible de jouer en tant qu'agent de promotion du développement et des droits de l'homme.

41. L'accent devrait être mis principalement sur le rôle éducatif de la famille et, pour les pays en proie à une crise sociale et économique, sur sa place dans la lutte contre la propagation des fléaux sociaux que sont la criminalité, l'alcoolisme et la toxicomanie. Des mesures spécifiques doivent être prises pour aider à résoudre les problèmes qui touchent la famille et la délégation ukrainienne partage à ce propos le point de vue exprimé dans le rapport de la Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement, tenue à Vienne en septembre 1987 (A/CONF.80/10).

42. La coopération internationale dans le domaine de la protection de la famille ferait des progrès considérables si une année internationale de la famille était proclamée. Les buts de cette année de la famille devraient être soigneusement définis et la délégation ukrainienne se déclare favorable à ce propos aux vues exprimées au paragraphe 14 du rapport A/43/570 du Secrétaire général. L'adoption de mesures dans le cadre de l'année internationale pourrait contribuer au renforcement de systèmes de valeur et modèles de conduite propres à favoriser le bien-être de la famille, compte tenu de la diversité des familles existantes. Les politiques de la famille doivent essentiellement viser à renforcer le rôle de la cellule familiale. La proposition tendant à élaborer une déclaration internationale sur les droits de la famille mérite également examen. Les mesures prises pour venir en aide à la famille doivent, entre autres, concerner la satisfaction des besoins essentiels : logement, eau, nourriture, soins de santé et garde des enfants; lorsqu'ils viennent en aide aux familles, les pouvoirs publics doivent veiller à ne pas se substituer à elles dans leurs attributions propres. Il ne doit en outre y avoir aucune discrimination contre un membre quelconque de la famille, notamment dans la répartition des obligations familiales, ce qui suppose que l'on s'attache à assurer l'égalité des femmes dans la famille, de façon à ce qu'elles puissent aussi jouer un rôle important en dehors de la famille.

43. L'objectif le plus important de l'année internationale envisagée serait d'encourager les gouvernements à prendre en compte les intérêts de la famille à tous les niveaux dans leurs politiques et dans de nombreux autres domaines, comme le développement économique, l'urbanisation et l'architecture. L'année internationale devrait encourager les gouvernements et le public à s'intéresser de plus près aux problèmes de la famille et à promouvoir les échanges de données d'expérience à l'échelon national et la diffusion d'informations. Elle contribuerait également à la réalisation des objectifs d'autres années internationales qui ont, par le passé, été consacrées à la même question, ou à d'autres questions intéressant le développement social, dans la mesure où elles influent toutes sur la situation de la famille. La leçon à tirer des autres années internationales est qu'un suivi efficace est essentiel à long terme, une fois l'année terminée. La RSS d'Ukraine est prête à contribuer à la préparation et à la célébration de l'année internationale de la famille et à participer à l'échange d'informations sur les questions relatives à la famille.

44. Mme DIEGUEZ (Mexique) dit que les politiques visant à prédir les effets sociaux et économiques de l'évolution démographique et du vieillissement et à y faire face en temps opportun font encore défaut dans la plupart des pays du monde, quel que soit leur niveau de développement. La délégation mexicaine partage le point de vue du Secrétaire général sur l'utilité des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de coordination en vue de la promotion du Plan d'action international sur le vieillissement et appuie les suggestions faites aux paragraphes 5 et 6 de son rapport A/43/583.

45. Sur le plan national, le Mexique a créé un institut national sur le vieillissement chargé d'étudier les problèmes liés au vieillissement et d'y trouver des solutions. Le renforcement de la coopération internationale n'en revêt toutefois pas moins une grande importance et le Mexique s'inquiète de ce que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement n'ait pu répondre qu'à 30 des 100 demandes d'assistance qui lui ont été présentées depuis sa création. En revanche, la délégation mexicaine se félicite de la création d'un Institut international du vieillissement qui contribuera certainement à la promotion de la formation et de la recherche gérontologiques. Elle espère que l'opération d'examen et d'évaluation du Plan d'action international sur le vieillissement prévue pour 1989 tiendra compte des recommandations faites par le Congrès de gérontologie qui doit se réunir en juin 1989 au Mexique, et à l'occasion duquel des organismes gouvernementaux et privés, des ONG et des experts venus du monde entier échangeront des données d'expérience sur le vieillissement.

46. Un quart de la population mexicaine est composé de jeunes de moins de 24 ans. C'est la raison pour laquelle le Mexique accorde la priorité à l'intégration des jeunes au développement; la délégation mexicaine a pris note avec satisfaction de la description donnée dans le rapport du Secrétaire général (A/43/601) des activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse. Elle tient particulièrement à rendre hommage aux efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour que les jeunes deviennent les bénéficiaires du développement social et appuie les recommandations contenues au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général. Le Mexique n'a, de son côté, épargné aucun effort pour atteindre les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse et envisage la participation des jeunes en termes de participation au processus démocratique national.

47. Les problèmes de la famille exigent également l'attention de la communauté internationale et la délégation du Mexique s'intéresse à l'idée de proclamer une année internationale de la famille sous les auspices des Nations Unies. Lors d'une réunion sur la famille et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée récemment par l'Unesco, on a insisté sur le fait que la détérioration croissante des conditions de vie constatée dans la plupart des pays de la région imposait de réformer la politique sociale, à titre de priorité, en matière de développement régional et on a conclu à la nécessité de trouver une parade économique et sociale aux effets préjudiciables sur les familles des politiques d'ajustement conçues au mépris de la justice sociale.

(Mme Dieguez, Mexique)

48. Etant donné que la crise économique internationale a pris une dimension sociale, le développement économique et social devrait être un objectif prioritaire de l'Organisation des Nations Unies. La paix et la sécurité ne peuvent exister sans un développement économique et social adéquat, ce qui doit se refléter dans les priorités du plan à moyen terme que le Secrétaire général élabore actuellement. L'Office des Nations Unies à Vienne doit également être renforcé. Ses activités revêtent une importance extrême et la délégation mexicaine s'inquiète de ce que le processus de réforme administrative entrepris puisse entraîner une mise en question des priorités fixées par les Etats Membres.

49. L'Organisation des Nations Unies n'a pas su mobiliser la volonté politique des pays industrialisés de régler les problèmes économiques et sociaux du tiers monde et il est temps pour elle de mettre à profit le climat actuel de détente et de dialogue pour s'exécuter.

50. M. GALAL (Egypte) dit que l'importance extrême de la question du vieillissement tient à ce qu'elle touche un groupe social particulièrement vulnérable et est révélatrice du comportement de chaque génération à l'égard de celle qui la précède ou de celle qui lui succède, puisqu'elle offre l'occasion de marquer la profonde gratitude qui leur est due à ceux qui ont pris une part active à l'édification de la nation.

51. C'est pourquoi l'Egypte a promulgué un décret en vertu duquel tout citoyen a droit à une pension spéciale, même s'il ou elle n'a pas cotisé à la caisse de retraite publique. L'Egypte accorde aussi une attention particulière aux retraités et aux personnes âgées et met tout en œuvre pour appliquer le Plan d'action international sur le vieillissement en tenant compte du fait que la proportion des personnes âgées dans la population des pays en développement augmente en raison de l'amélioration des soins médicaux et des conditions de vie. En Egypte, on recherche l'avis des fonctionnaires et intellectuels à la retraite, surtout dans les centres de recherche culturels et les universités, afin que l'expérience et les connaissances accumulées par l'ancienne génération ne soient pas perdues. L'œuvre des personnes âgées qui ont enrichi la vie du pays mérite d'être reconnue. L'Egypte a créé à cet effet un prix récompensant les personnes âgées ayant accompli des travaux remarquables dans le domaine des sciences et des lettres. Ce prix a notamment été décerné à Naguib Mahfouz, romancier égyptien de 77 ans, qui vient de recevoir le prix Nobel de littérature pour 1988, distinction internationale dont la délégation égyptienne est fière et honorée.

52. Mme SYAHRUDDIN (Indonésie) dit que le vieillissement présente des aspects socio-économiques importants; ses conséquences sur le développement et l'aptitude de la société à faire face à des exigences accrues, par exemple dans le domaine des soins de santé, et l'impact de l'évolution des valeurs sociales sur les personnes âgées doivent être étudiés plus avant. La délégation indonésienne se félicite donc de la création de l'Institut international du vieillissement, qui aura notamment pour mission d'analyser et de diffuser des informations sur le vieillissement à l'intention des pays en développement, où se trouve la plus grande partie de la

(Mme Syahruddin, Indonésie)

population âgée du monde. S'agissant de la recherche et de l'analyse, Mme Syahruddin appelle l'attention sur les paragraphes 17 et 19 du rapport du Secrétaire général A/43/583. Elle se félicite des recommandations faites par le Secrétaire général dans ce rapport et approuve la conclusion énoncée au paragraphe 66.

53. Le problème fondamental qui se pose aux personnes âgées en Indonésie est l'indigence provoquée soit par la pauvreté générale, soit par l'indifférence de leur famille - soutien traditionnel des personnes âgées - et récemment encore, on concentrerait les efforts sur la fourniture d'une aide au sein de la famille, avec la participation de la communauté locale. On s'efforce maintenant de renforcer l'infrastructure matérielle des soins aux personnes âgées et un recensement national prévu pour 1990 permettra d'avoir une idée plus exacte de la situation démographique actuelle en Indonésie.

54. Abordant le point 90 de l'ordre du jour, Mme Syahruddin est heureuse de constater que les activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse se poursuivent malgré les restrictions financières et se félicite des résultats mentionnés au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général A/43/601. Il convient toutefois de ne pas se montrer trop optimiste car les difficultés persistantes de financement des activités de suivi sont réelles et la délégation indonésienne a pris connaissance avec grand intérêt du texte des propositions figurant au paragraphe 17 de ce rapport. En ce qui concerne le paragraphe 17 g), Mme Syahruddin fait observer que la délégation indonésienne comprend déjà des dirigeants d'organisations de jeunes du pays. La délégation indonésienne considère aussi comme encourageantes les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne décrites au paragraphe 46 du rapport.

55. L'Indonésie souligne le rôle que jouent les jeunes dans le développement, et en particulier l'effet du chômage sur les aspirations sociales et économiques de la jeunesse. Elle a fait de l'amélioration de l'enseignement général et professionnel un objectif prioritaire et reste attachée à l'application et au suivi de l'Année internationale de la jeunesse.

56. S'agissant du point 92 de l'ordre du jour, Mme Syahruddin dit qu'en 1983, un organisme de coordination national s'occupant des personnes handicapées a été créé en Indonésie pour diriger les activités intersectorielles à tous les niveaux dans les organismes publics pertinents et que la délégation indonésienne prend acte avec satisfaction de ce que le Secrétaire général a entériné une telle approche au paragraphe 8 de son rapport A/43/634. L'Indonésie est déterminée à réaliser l'objectif de la participation et de l'égalité pleines et entières des personnes handicapées et s'efforce de garantir leur accès sur un pied d'égalité à son système d'éducation.

57. En ce qui concerne le point 93 de l'ordre du jour, l'intervenante dit que la prévention du crime et la justice pénale concernent la communauté internationale tout entière parce que les organisations criminelles internationales, notamment dans le domaine du trafic illicite et de l'abus des stupéfiants, empochent des

(Mme Syahruddin, Indonésie)

bénéfices énormes, détournant ces ressources des activités de développement et menaçant les moeurs et les valeurs sociales. La délégation indonésienne est encouragée par les résultats des réunions préparatoires du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui doit se tenir bientôt et appuie l'opinion exprimée dans la dernière phrase du paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général A/43/572. Les programmes d'aide sociale doivent accorder plus d'attention aux comportements délinquants et à leurs conséquences sociales. En Indonésie, on se préoccupe plus particulièrement de la réadaptation des délinquants juvéniles et des toxicomanes et l'on traite le problème du crime et de sa prévention dans le cadre global du développement social.

58. A propos du point 107 de l'ordre du jour, Mme Syahruddin appuie la proclamation d'une année internationale de la famille parce que la famille est un excellent véhicule de l'amélioration de l'aide sociale. Au sein des familles, les générations sont élevées dans le sens des responsabilités sociales, sans lequel l'épanouissement individuel et le développement national deviennent très difficiles. Devant la rapidité de l'évolution technologique et économique dans toutes les sociétés et le danger que constituent pour les valeurs morales des phénomènes tels que l'abus des drogues, le rôle de la famille doit être renforcé.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA DEUXIEME DECCENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE (suite)  
(A/C.3/43/L.7)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSEQUENCES NEFASTES POUR LA JOUSSANCE DES DROITS DE L'HOMME DE L'ASSISTANCE POLITIQUE, MILITAIRE, ECONOMIQUE ET AUTRE ACCORDEE AU REGIME RACISTE ET COLONIALISTE D'AFRIQUE DU SUD (suite) (A/C.3/43/L.11)

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE (suite) (A/C.3/43/L.8, L.9 et L.14)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (suite) (A/C.3/43/L.6 et L.12)

Projets de résolution A/C.3/43/L.7, L.11 et L.6

59. Mme BUTIKU (République-Unie de Tanzanie), présentant les projets de résolution A/C.3/43/L.7, L.11 et L.6 au nom du Groupe des Etats d'Afrique, dit que le projet de résolution A/C.3/43/L.7 souligne la nécessité d'adopter des mesures plus efficaces et viables pour l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud et la protection de droits de l'homme, des travailleurs migrants et de leur famille. Elle appelle l'attention sur les paragraphes 15 et 16 concernant l'application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, question qui devrait rester inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée tout au long de la deuxième Décennie et être examinée en priorité absolue à sa quarante-quatrième session, et la mise en oeuvre du plan d'activités

(Mme Butiku, Tanzanie)

proposé pour la période 1990-1993. Elle appelle aussi l'attention sur le paragraphe 19 touchant la situation des travailleurs migrants et de leur famille ainsi que sur les paragraphes 21 à 23 où l'on lance un appel au versement de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

60. Le projet de résolution A/C.3/43/L.6 reflète la profonde préoccupation du Groupe des Etats d'Afrique devant les actes d'agression terroristes que le régime de Pretoria continue de perpétrer contre les Etats africains indépendants de la région, les élections frauduleuses manigancées par ce régime pour consolider encore davantage la suprématie blanche et la grave menace que constitue pour la paix et la sécurité internationales le déni des droits inaliénables du peuple palestinien, la répression brutale du soulèvement palestinien par les forces israéliennes et les agressions répétées d'Israël contre la population de la région. Elle appelle l'attention sur les paragraphes 1, 3, 14, 27, 31, 36, 45 et 46 de ce projet de résolution.

61. Se référant au projet de résolution A/C.3/43/L.11, Mme Butiku appelle l'attention sur l'omission d'un alinéa qui aurait dû être inséré après le sixième alinéa du préambule et se lit comme suit :

"Notant avec regret qu'il n'a pas été donné suite à la demande, formulée dans sa résolution 41/95, de mettre à la disposition du Rapporteur spécial deux économistes".

Elle appelle l'attention sur les paragraphes 1 et 3 ainsi que sur les paragraphes 7, 11, 17 et 18 remerciant le Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de son rapport mis à jour et demandant de coopérer avec le Rapporteur spécial et de donner une large publicité au rapport mis à jour. Enfin, Mme Butiku appelle l'attention sur le paragraphe 20. Pour conclure, elle dit qu'il est criminel de donner au colonialisme et au racisme les moyens de se perpétuer et que l'histoire jugera l'Organisation des Nations Unies à son bilan en ce qui concerne l'application effective de politiques et programmes qui traitent les êtres humains en tant que tels.

Projet de résolution A/C.3/43/L.12

62. Mme GARUBA (Nigéria) présente le projet de résolution au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints le Bénin, la Bulgarie, le Cameroun, la Guinée, l'Inde, la Mongolie, le Pérou et la Sierra Leone. Ce projet de résolution est très semblable par son contenu aux projets de résolution antérieurs sur l'utilisation des mercenaires. Elle appelle l'attention sur les paragraphes 5 et 10. La question des mercenaires n'est propre à aucune région en particulier et leur utilisation devrait donc être condamnée par tous les Etats. Rappelant qu'elle avait déjà demandé que le point 96 de l'ordre du jour reste à l'examen tant que le rapport du Rapporteur spécial n'aurait pas été examiné, elle dit que les auteurs se réservent le droit de réviser ce projet de résolution à la lumière dudit rapport à un stade ultérieur des débats.

63. M. Galal (Egypte) prend la présidence.

Projet de résolution A/C.3/43/L.8

64. Mlle FOSTIER (Belgique), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, dit que le nombre de ratifications de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ou d'adhésions à celle-ci n'a presque pas augmenté depuis 1984, bien que cet instrument soit toujours celui qui compte le plus grand nombre d'Etats parties. L'engagement de la communauté internationale tout entière est indispensable pour réaliser les buts de la Convention. La ratification de la Convention ou l'adhésion à cet instrument sur une base universelle ainsi que l'application de ses dispositions sont nécessaires pour réaliser les objectifs de la deuxième Décennie. Les coauteurs jugent donc utile de prier à nouveau les Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention de la ratifier ou d'y adhérer.

Projet de résolution A/C.3/43/L.9

65. Mme NIKOLIC (Yougoslavie), présentant le projet de résolution au nom des coauteurs, dit qu'il a pour principal objectif d'aider à surmonter les problèmes financiers persistants du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale qui entravent le bon fonctionnement du Comité, en demandant à tous les Etats parties de s'acquitter pleinement de leurs obligations financières. Se référant au paragraphe 8, elle dit que la décision de la douzième réunion des Etats parties à la Convention avait pour objet de dissiper toute incertitude quant à la convocation et à la durée des sessions du Comité, pour assurer la continuité de ses travaux et faire des économies, notamment sur les frais de voyage par avion. Elle appelle l'attention sur les paragraphes 6 et 9. Si le Comité ne pouvait se réunir et fonctionner correctement par suite du manque de crédits, il faudrait trouver une solution durable en coopération avec le Secrétariat de l'ONU. C'est pourquoi le Secrétaire général est prié au paragraphe 10 de présenter un rapport, non seulement sur la situation financière du Comité, mais aussi sur les mesures qui pourraient l'améliorer.

Projet de résolution A/C.3/43/L.14

66. M. CANTON (Uruguay), présentant le projet de résolution au nom de ses coauteurs, souligne que le but en est d'apporter des amendements au projet de résolution publié sous la cote A/C.3/43/L.8, de façon à y inclure une référence à la déclaration prévue à l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, selon laquelle le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a compétence pour recevoir et examiner des communications émanant de personnes ou de groupes de personnes. Tous les auteurs ont fait cette déclaration et tiennent à prier les autres Etats parties à la Convention d'envisager de faire de même.

La séance est levée à 12 h 55.